Charte d'utilisation de l'espace public numérique : accès à Internet et aux ordinateurs publics

L'utilisation des ordinateurs publics est gratuite mais nécessite d'être inscrit·e à la bibliothèque. Les mineurs peuvent y accéder seuls dès 8 ans à condition que l'autorisation parentale soit signée.

Dans cet espace, vous pouvez :

- Accéder à Internet et à votre messagerie.
- Utiliser les logiciels de bureautique.
- Utiliser votre clé USB.
- Imprimer et photocopier des documents (service payant).
- Bénéficier d'aide et de cours informatiques sur réservation.
- Avant de vous installer sur un poste informatique, merci de vous adresser à l'accueil pour vous inscrire sur le planning.
- En cas d'affluence, l'utilisation est limitée à 1h30.

En utilisant cet espace, vous vous engagez à :

- Respecter la législation en vigueur : sont donc interdits la consultation des sites à caractère violent, pornographique, terroriste, illégal ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine.
- Protéger vos données personnelles lors de la consultation de sites Internet et ne télécharger aucun document sur le disque dur de l'ordinateur.
- Respecter la configuration des postes informatiques, ne pas télécharger de logiciels ni modifier des programmes.
- Signaler tout problème technique à l'équipe de la bibliothèque.

L'équipe se réserve le droit d'interdire l'utilisation des postes informatiques à toute personne contrevenant aux règles de la charte.

Accès wifi gratuit

Réseau : Médiathèque-Fréhel

Mot de passe : Lirici

of the proposition of the propos